****

**Groupe cdH – PFWB**

**Question écrite de Madame Mathilde Vandorpe à Monsieur Rachid Madrane, Ministre de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, relative aux « Indemnités de formation : révision de l’article 10 du décret Sport du 8 décembre 2006 »**

Monsieur le Ministre,

Je me permets de revenir vers vous dans la prolongation de ma question orale que je vous avais posée en commission du 6 mars dernier concernant la problématique des indemnités de formation dues par les parents, lorsque ceux-ci souhaitent changer leur enfant de club sportif, pour divers motifs.

Comme vous le savez, cette situation engendre des discriminations entre les familles aisées et plus précaires qui n’ont pas les ressources nécessaires pour payer de tels montants, et qui n’ont d’ailleurs pas à le faire. Le manque d’harmonisation nationale de cette règle est également à souligner, tout comme le manque de joueurs dans certains clubs. Les prêts entre les équipes francophones et les françaises et néerlandaises pour échapper à la règle de remboursement du coût de la formation sont trop fréquents également mais sont, pour beaucoup de parents, la seule échappatoire possible.

A cet égard, vous m’apportiez une bonne nouvelle en m’annonçant avoir pris le sujet à bras-le-corps. Une réunion a, en effet, été organisée par votre cabinet le 15 mars dernier, en présence de représentants de l’ACFF, du Brussels Football et l’Union Belge de Football. Le Conseil supérieur des sports vous avait également remis une proposition de révision de l’article 10 du décret Sport du 8 décembre 2006 afin de trouver des alternatives au coût financier supporté par les parents.

Par conséquent, Monsieur le Ministre, pouvez-vous m’informez de la tenue des discussions lors de cette réunion du mois de mars ? Des pistes de solutions ont-elles été dégagées ? Dans l’affirmative, quelles sont-elles ? L’article 10 pourra-t-il être modifié, et dans quel(s) délais ? Quid également de la question de l’affectation du montant de ces indemnités, destiné à intégrer le budget relatif à la formation des joueurs ?

Je souhaiterais, enfin, recueillir votre avis sur des pistes de solutions qui pourraient être envisagées, si l’article 10 ne peut malheureusement pas être révisé. Que pensez-vous de l’idée d’augmenter les cotisations des clubs en contrepartie de la suppression de cette indemnité de formation ? En outre, pensez-vous qu’un organe de contrôle qui veillerait au respect de l’article 10, tel que rédigé actuellement, pourrait être mis sur pied ?

D’avance, Monsieur le Ministre, je vous remercie pour vos réponses.

Mathilde Vandorpe.

Jeudi 29 avril 2018.

- comment vont s'organiser les écoles, à qques jours des examens, pour accueillir des apprenants...qui viendront donner une matière déjà vue...(puisque toute fin d'année scolaire)

- si le Jury ne sait pas organiser cette étape de l'examen vu le nombre d'apprenants cette année et le manque de jury?...comment va-t'il fonctionner? Se baser uniquement sur les prépas écrites? Faire une simulation devant jury lors de la 3eme étape psycho-peda de l'examen (où là aussi aucune date précise- comment va fonctionner l'enseignant qui doit passer un examen le jour où il doit faire passer ses élèves en examen oral à l'autre bout de la Belgique!!)? Reporter à l'an prochain??? Ce qui risquerait pour certains de se voir refuser une nomination où se faire piquer leur place en dernière minute suite à la réforme titres et fonctions??

le dernier courrier reçu le 6 avril (ci dessous) précise que le cours devra être donné entre le 18 avril et le 31 mai...

À ce jour, aucune info sur la date précise!!

- les apprenants doivent s'organiser car ils ont généralement un travail...il ne leur sera peut-être pas possible de se libérer à la date proposée!!!

- comment vont s'organiser les écoles, à qques jours des examens, pour accueillir des apprenants...qui viendront donner une matière déjà vue...(puisque toute fin d'année scolaire)

- si le Jury ne sait pas organiser cette étape de l'examen vu le nombre d'apprenants cette année et le manque de jury?...comment va-t'il fonctionner? Se baser uniquement sur les prépas écrites? Faire une simulation devant jury lors de la 3eme étape psycho-peda de l'examen (où là aussi aucune date précise- comment va fonctionner l'enseignant qui doit passer un examen le jour où il doit faire passer ses élèves en examen oral à l'autre bout de la Belgique!!)? Reporter à l'an prochain??? Ce qui risquerait pour certains de se voir refuser une nomination où se faire piquer leur place en dernière minute suite à la réforme titres et fonctions??

le dernier courrier reçu le 6 avril (ci dessous) précise que le cours devra être donné entre le 18 avril et le 31 mai...

À ce jour, aucune info sur la date précise!!

- les apprenants doivent s'organiser car ils ont généralement un travail...il ne leur sera peut-être pas possible de se libérer à la date proposée!!!

- comment vont s'organiser les écoles, à qques jours des examens, pour accueillir des apprenants...qui viendront donner une matière déjà vue...(puisque toute fin d'année scolaire)

- si le Jury ne sait pas organiser cette étape de l'examen vu le nombre d'apprenants cette année et le manque de jury?...comment va-t'il fonctionner? Se baser uniquement sur les prépas écrites? Faire une simulation devant jury lors de la 3eme étape psycho-peda de l'examen (où là aussi aucune date précise- comment va fonctionner l'enseignant qui doit passer un examen le jour où il doit faire passer ses élèves en examen oral à l'autre bout de la Belgique!!)? Reporter à l'an prochain??? Ce qui risquerait pour certains de se voir refuser une nomination où se faire piquer leur place en dernière minute suite à la réforme titres et fonctions??

le dernier courrier reçu le 6 avril (ci dessous) précise que le cours devra être donné entre le 18 avril et le 31 mai...

À ce jour, aucune info sur la date précise!!

- les apprenants doivent s'organiser car ils ont généralement un travail...il ne leur sera peut-être pas possible de se libérer à la date proposée!!!

- comment vont s'organiser les écoles, à qques jours des examens, pour accueillir des apprenants...qui viendront donner une matière déjà vue...(puisque toute fin d'année scolaire)

- si le Jury ne sait pas organiser cette étape de l'examen vu le nombre d'apprenants cette année et le manque de jury?...comment va-t'il fonctionner? Se baser uniquement sur les prépas écrites? Faire une simulation devant jury lors de la 3eme étape psycho-peda de l'examen (où là aussi aucune date précise- comment va fonctionner l'enseignant qui doit passer un examen le jour où il doit faire passer ses élèves en examen oral à l'autre bout de la Belgique!!)? Reporter à l'an prochain??? Ce qui risquerait pour certains de se voir refuser une nomination où se faire piquer leur place en dernière minute suite à la réforme titres et fonctions??

le dernier courrier reçu le 6 avril (ci dessous) précise que le cours devra être donné entre le 18 avril et le 31 mai...

À ce jour, aucune info sur la date précise!!

- les apprenants doivent s'organiser car ils ont généralement un travail...il ne leur sera peut-être pas possible de se libérer à la date proposée!!!

- comment vont s'organiser les écoles, à qques jours des examens, pour accueillir des apprenants...qui viendront donner une matière déjà vue...(puisque toute fin d'année scolaire)

- si le Jury ne sait pas organiser cette étape de l'examen vu le nombre d'apprenants cette année et le manque de jury?...comment va-t'il fonctionner? Se baser uniquement sur les prépas écrites? Faire une simulation devant jury lors de la 3eme étape psycho-peda de l'examen (où là aussi aucune date précise- comment va fonctionner l'enseignant qui doit passer un examen le jour où il doit faire passer ses élèves en examen oral à l'autre bout de la Belgique!!)? Reporter à l'an prochain??? Ce qui risquerait pour certains de se voir refuser une nomination où se faire piquer leur place en dernière minute suite à la réforme titres et fonctions??